

Togo: l'opposition publie un mémorandum et tient à une transition



La coalition des 14 partis politiques de l'opposition togolaise a présenté jeudi à la presse un mémorandum relatif à la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO en vue d'un règlement pacifique de la crise sociopolitique togolaise. Le document prend en compte les points essentiels contenus dans les recommandations de la CEDEAO et réitère la limitation à deux mandats présidentiels avec la mention « En aucun, nul ne peut exercer plus de deux mandats ». Il est disponible en versions française et anglaise et a été déjà envoyé aux Présidents Alpha Condé et Nana Akufo-Addo, facilitateurs du dialogue inter-togolais.

Selon Brigitte Adjamagbo-Johnson, coordinatrice de la C14, le nouveau mémorandum a pour objectif d'anticiper sur le dialogue de la mise en œuvre de la feuille de route de la CEDEAO.

Loin d'être de nouvelles revendications, il se résume en des propositions pour décriper une fois pour de bon la tension politique dans le pays depuis un an.

L'opposition propose donc la réalisation d'un recensement électoral national biométrique intégral. Cette opération selon elle devra se dérouler au cours d'une même période sur toute l'étendue du territoire national et s'appuyer sur l'organisation d'audiences foraines pour la délivrance d'acte

nécessaire à l'établissement de carte nationale d'identité aux électeurs qui n'en ont pas.

Elle propose aussi la reconstitution de la Cour constitutionnelle, le renforcement du processus électoral, l'accélération et finalisation du recensement électoral, le déploiement des observateurs pour superviser le déploiement du matériel électoral dans le bureau de vote, le ramassage et le convoiement du matériel électoral vers les centres de compilation, la centralisation, la compilation et la transmission des résultats vers la CENI et la Cour Constitutionnelle.

{loadmoduleid 210}

« La coalition préconise la mise place d'un Gouvernement de transition pour une gestion commune et consensuelle du processus des réformes et d'organisation des élections dans un esprit de responsabilité politique », ajoute le document.

Dans le même temps, le regroupement de l'opposition propose que la limitation à deux du nombre de mandats présidentiels soit rétablie telle qu'elle figurait dans la version originelle de la Constitution avec la mention « En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats ». Et sur cette proposition, l'opposition ne compte pas lâcher du lest.

« Nous ne pouvons jamais accepter une réforme sans la formule En aucun. Sinon à quoi servira toute la lutte que nous avons menée jusque-là ? Même si il faut aller au référendum nous sommes prêts et nous n'avons pas », a réaffirmé Mme Adjamagbo-Johnson.